

## COMMISSION DES STATUTS

Mercredi 2 juillet 2014 – 9H 30 - pièce -1320 C

Ministère des affaires sociales et de la santé – 14 avenue Duquesne 75007 paris

## CONSEIL SUPERIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE

Mardi 8 juillet 2014 – 9h 30 - pièce 7234

Ministère des affaires sociales et de la santé – 14 avenue Duquesne 75007 Paris

### – Ordre du jour-

Approbation du compte-rendu de la séance du 20 mai 2014

#### **Pour avis :**

1/ - Projet de décret portant statut particulier du corps des sages-femmes des hôpitaux de la Fonction publique hospitalière\*

*Rapporteur : Mme Florence FAVRE, chargée de mission, bureau RH4*

2/ - Projet de décret relatif aux conditions de nomination et d'avancement dans les emplois fonctionnels de coordonnateur en maïeutique de certains établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière\*

*Rapporteur : Mme Florence FAVRE, chargée de mission, bureau RH4*

3/ - Projet de décret modifiant le décret n° 2006-227 du 24 février 2006 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires hospitaliers de catégorie C\*

*Rapporteur : M. Yoann CARREY, chargé de mission, bureau RH4*

4/ - Projet de décret modifiant le décret n° 86-660 du 19 mars 1986 modifié relatif à l'exercice du droit syndical dans les établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique hospitalière \*

*Rapporteur : Mme Nathalie FOUQUET, chargée de mission, bureau RH3*

5/ -projet d'arrêté relatif aux documents électoraux utilisés pour l'élection des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires locales et départementales de la fonction publique hospitalière autres que celles compétentes pour l'assistance publique - hôpitaux de paris et au comité technique d'établissement des établissements publics de santé et des établissements publics sociaux et médico-sociaux

*Rapporteur : Mme Nathalie FOUQUET, chargée de mission, bureau RH3*

6/ - Projet d'arrêté relatif à l'intégration dans la fonction publique hospitalière de personnels d'établissements privés à caractère sanitaire ou social

*Rapporteur : M. Claude-David VENTURA, chargé de mission, bureau RH4*

**Pour information :**

1/ Projet de décret relatif au classement indiciaire applicable au corps de sages-femmes des hôpitaux de la Fonction publique hospitalière et aux emplois fonctionnels de coordonnateurs en maïeutique de certains établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique hospitalière

2 / Projet d'arrêté relatif à l'échelonnement indiciaire du corps de sages-femmes des hôpitaux de la Fonction publique hospitalière et des emplois fonctionnels de coordonnateurs en maïeutique de certains établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique hospitalière

3 / Projet d'arrêté fixant le nombre d'emplois fonctionnels de coordonnateur en maïeutique de certains établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique hospitalière

4 / Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 11 octobre 2007 déterminant les taux de promotion dans certains corps de la Fonction publique hospitalière (taux du corps des sages-femmes), (*sous réserve*)

5 / Bilan des opérations d'intégration dans la Fonction publique hospitalière de personnels d'établissements privés à caractère sanitaire ou social en application de l'article 102 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique hospitalière et du décret n° 99-643 du 21 juillet 1999 modifié fixant les conditions d'intégration dans la Fonction publique hospitalière de personnels d'établissements privés à caractère sanitaire ou social (*sous réserve*)

Les textes marqués (\*) seront également présentés lors de la commission des statuts.